

CHARTRE DES JEUNES NATURALISTES DU CORRIDOR FORESTIER DE FIANARANTSOA

*(Acte de l'Assemblée générale des Bureau des Jeunes Naturalistes,
Iarintsena, le 09 juillet 2009)*

Partie I : Principes généraux

Le Corridor forestier est une ressource dont dépendent la vie et l'existence car il assure la ressource en eau pour l'homme et pour l'agriculture.

Le Corridor forestier est un levier pour l'économie, source de revenu à travers l'utilisation durable de ses potentiels comme l'énergie hydro-électrique, l'écotourisme et les plantes médicinales.

Le Corridor forestier est un patrimoine mondial vu sa biodiversité et son endémicité. Il marque l'identité de Madagascar et de l'écorégion de Fianarantsoa dans le monde.

Actuellement, la dégradation du Corridor forestier se précipite en raison de l'exploitation excessive : agriculture sur brûlis, exploitation illicite, migration dans la forêt qui perturbent les habitats. Des indices de dégradation de l'environnement se conjuguent avec la dégradation du Corridor : diminution des sources d'eau, dégradation des bassins versants, ensablement des bas-fonds et des rizières.

Les effets négatifs sur l'économie nationale s'avèrent incontournables et pourraient engendrer des crises sociales d'ici quelques années.

Partie II : Dispositions générales

Des clubs de Jeunes Naturalistes sont créés au niveau des communes riveraines du Corridor Forestier. Ce sont des **Forces vives** qui militent pour la sauvegarde de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles que renferme le Corridor, à travers les animations et sensibilisations des communautés.

Leurs actions se réalisent dans le principe de patriotisme, de respect de la culture malgache et de la considération du bien-être de la génération.

Les Jeunes Naturalistes sont :

- Des natifs de la zone limitrophe du Corridor Forestier
- Elèves/Étudiants ou professionnels ; mariés ou non ; âgés de 10 à 45 ans.
- Conscient de l'accélération de la dégradation des ressources naturelles.
- Ayant de fermes volontés sur la prise de responsabilité en matière de la protection et le développement du Corridor Forestier.

Partie III : Les objectifs

Les Jeunes Naturalistes se forment comme outil d'observation et forces de sensibilisation pour :

La protection et la pérennisation des sources d'eau de la population ;

La prévention des exploitations forestière et minière illicites ;

La prévention des chasses interdites aux animaux, et des collectes abusives des plantes et des poissons ;

La gestion rationnelle de la forêt pour assurer les besoins quotidiens de la population locale en énergie et artisanat.

Partie IV : Responsabilités et Comportement

Les Jeunes Naturalistes se comportent d'une manière exemplaire dans la protection de la nature. Ils devraient se soumettre aux conditions suivantes :

A) Conditions concernant les clubs :

1. Effectuer des sensibilisations au niveau des écoles, des villages à chaque fois que l'occasion se présente ;
2. Mettre en place des pépinières et des jardins scolaires pour marquer leur amour pour la nature ;
3. Mener des activités environnementales au moins une fois par an. Exemple : reboisement. Mettre en priorité la plantation des arbres fruitiers, et arbres à croissance rapide et aromatique pour le développement économique

B) Conditions concernant les individus : Chaque jeune naturaliste doit

4. aimer et prêt à respecter la nature ;
5. savoir convaincre et respecter les règles de l'association :
 - a) sensibiliser la population pour la protection de la biodiversité unique du Corridor Forestier et endémique de Madagascar
 - b) sensibiliser la population pour anéantir progressivement l'agriculture sur brûlis et adopter les techniques modernes
 - c) sensibiliser la population pour abandonner l'habitation dans la forêt
6. être un Jeune non alcoolique, et se protéger contre la prise de drogue ; respecte les richesses culturelles de sa région ;
7. planter au moins trois pieds d'arbres par an, en suivant les priorités mentionnées ci-dessus ;
8. sensibiliser pour l'assainissement en milieu d'habitation (construction et utilisation des latrines et fosses à ordures)
9. aviser les autorités locales sur les éventuelles cas avérés d'exploitation illicite de ressources naturelles ;
10. animer et sensibiliser les autres jeunes dans la poursuite de leurs études et acquisition de connaissances et savoirs afin de pouvoir les valoriser dans le développement de la région et de la nation.

Les activités et efforts des Jeunes Naturalistes seront appréciés à travers l'utilisation des « cartes colorées » :

Carte rouge : pour ceux qui ne sont pas encore convaincus de la nécessité de protection de l'environnement.

Carte orange : pour ceux qui sont convaincus et membres des clubs des Jeunes Naturalistes, mais encore inactifs par rapport aux actions de sensibilisation

Carte vert : pour ceux qui sont convaincus, membres des clubs de Jeunes Naturalistes, et qui ont déjà adopté comme comportement quotidien les actions de sensibilisation environnementale

L'action de chaque membre sera enregistrée au niveau de chaque club pour pouvoir mesurer et apprécier sa volonté et ses efforts, et donc définir les motivations qui lui seront dues suivant les possibilités.

Fait à Iarintsena le 09 juillet 2009